

8463/25 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 mai 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 mai 2025

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil modifiant et mettant à jour la décision (PESC) 2018/340
établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP

E 19658

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**